Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 21 septembre 2022

DEL\_20220921\_11

Nombre de Conseillers En exercice

De présents De votants 29

26 L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

#### **Etaient présents:**

Claude AUFORT – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER – Denis ROULAND – Myriam LEROUX (départ à 20h45) – Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (départ à 21h00) – Stanislas FONLUPT – Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD – Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS – Jean-Pierre LE CROM – David PELON – Françoise HAFFRAY – Didier NOUZILLEAU – Cécile NICOLAS (départ à 20h55) – Michel CONANEC – Alain DESMARS

#### Objet:

Décision modificative n°2 BUDGET DE LA COMMUNE DE TRIGNAC Année 2022

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

22 septembre 2022

Et que la convocation avait été faite le 14 septembre 2022 Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Benoît PICHARD (départ à 20h45)

- Patricia L'ECORSIER a donné son pouvoir à Sébastien WAIRY (départ à 21h00)

- Thierno DIALLO a donné son pouvoir à Claude AUFORT

- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absente : Madame Cécile NICOLAS (départ à 20h55)

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### Exposé

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurants au tableau ci-après.

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

# EXERCICE 2022

#### **BUDGET COMMUNE**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **DEPENSES**

#### chapitre 022 : Dépenses imprévues

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
022	01	age01sc	- 17 000.00 €	Dépenses imprévues (fonctionnement)

# chapitre 67 : charges exceptionnelles

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
673	01	Aage01sc	17 000.00€	Titres annulés sur exercice antérieur

#### **RECETTES**

# Chapitre 74 : Dotation, subventions et participations

(Relatif au point 10 de cet ordre du jour)

Article	Fonction	Service	Montant	Libellé
7473	01	age01sc	- 18 000.00 €	Département
74748	01	Age01sc	18 000.00€	Autres communes

# TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

0.00 €

# SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **DEPENSES**

# chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
1068	01		Age01sc	2 000.00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés

# chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
21538	814	12	Voi814ep	325 000.00 €	Eclairage public

## Chapitre23 : Travaux en cous

Article	Fonction	opération	service	Montant	Libellé
2313	321	49	med321cu	- 325 000.00 €	Travaux en cours Nouvelle médiathèque

#### TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, le budget primitif a été voté avec un suréquilibre de 200 564.81 € permettant de voter la décision modificative en l'état. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette décision modificative n°2.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du conseil municipal au Maire en date du 10 juillet 2022,

VU l'avis favorable de la commission finances du 12 septembre 2022,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°2 telle que décrite ci-dessus,

Article 2 : D'autoriser les virements de crédits nécessaires à la réalisation de cette délibération,

**Article 3 :** D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le : Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le : Publié ou affiché le : Pour extrait conforme

Le Maire

Claude AUFORT

